

Gestion durable pour quels objectifs ? Le cas des îles de Port-Cros et de Porquerolles

par Nicole JENSEN

Etre forestier en région méditerranéenne est un métier méconnu, mal connu ; comme beaucoup d'endroits en France sans doute mais il est certain que la forêt méditerranéenne est l'illustration vivante du mythe du Sphynx , lequel renaît perpétuellement de ses cendres, tant il est vrai qu'on n'en parle que lorsqu'elle brûle, c'est-à-dire tous les ans, régulièrement somme toute, ce qui est la marque d'un aménagement aléatoire.

On oublie souvent de dire que les progrès de la prévention ont diminué les dégâts mais au point où tous les professionnels redoutent de plus en plus le grand feu type californien.

Californien est bien le mot puisque du fait de l'occupation foncière croissante, le mitage forestier met en danger des surfaces croissantes de territoires occupés par l'homme ou sillonnés par lui.

Comment vivre de façon durable avec cet espace et le faire vivre de façon durable ?

L'économie globale de la forêt méditerranéenne n'est plus depuis longtemps axée sur la production de bois, ou même de produits caractéristiques comme le liège. Les coupes qui sont effectuées sont sans doute un « plus » mais ne conditionnent que très peu une activité économique clairement identifiée.

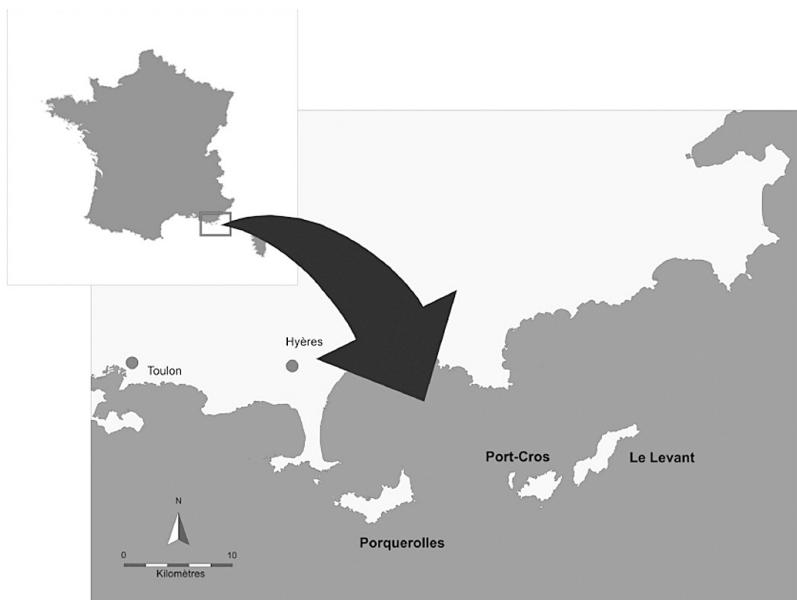


Fig. 1 (ci-dessus) :
Situation géographique

Mais cet aspect de la question sera sans doute débattu au cours de ces journées.

Je vais donc aborder plus modestement le cas de la forêt méditerranéenne à vocation urbaine : espaces de loisir, espaces de désir, espaces de plaisir.

La forêt la plus convoitée est évidemment la forêt littorale. Chacun sait qu'elle n'a de valeur marchande que si elle devient terrain à bâtir tant il est vrai aussi que rien n'est plus précieux que ce qui disparaît...

Sur nos rivages du Var la forêt de Pin d'Alep qui a su profiter d'éclaircies brutales liées aux chablis, au vieillissement, au feu

Photo 1 :
Forêt de Port-Cros vue depuis le mont Vinaigre (194 m)



fait partie des habitats à prendre en compte au titre de la Directive du même nom, ce qui peut nous apparaître comme incongru du fait de sa grande banalité et de sa propension remarquable à nous résister. C'est le banal pin maritime lourdement décimé par le *Matsucoccus* qui fait figure de résistant, voire d'espèce rare, vérité d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier et la science forestière devrait nous l'avoir appris depuis longtemps.

Tout ceci est fort connu de tous ; mais ce qui est sans doute plus difficile à déterminer c'est ce qui nous occupe aujourd'hui : c'est la gestion durable liée aux services de la forêt et à leur coût pour la société.

Si l'on examine le cas de îles de Port-Cros, parc national et de Porquerolles aux 4/5 territoire d'Etat géré par le Parc national, on se trouve confronté à une forêt méditerranéenne épargnée par le feu à quelques exceptions près (le dernier incendie notable est celui de la plage Notre-Dame qui a couvert 2 ha au mois d'août 1998) et hyper-fréquentée, surtout à Porquerolles.

Territoires d'Etat,

- l'île de Port-Cros est entièrement ou presque propriété de l'Etat soit Parc national, soit Conservatoire du Littoral,

- l'île de Porquerolles a fait l'objet d'un rachat dans sa quasi totalité par G. Pompidou en 1974 et confiée à la gestion du Parc national,

Ces terrains n'ont pas pour autant le statut de forêt domaniale, par quel oubli de l'histoire, négligence ou décision délibérée ?

Il ne saurait être question d'exploitation marchande ou commercialisable. Néanmoins, les produits de la forêt trouvent assez facilement preneur auprès des poêles des habitants, pour peu qu'ils soient situés au bord des chemins.

Aucune coupe économique donc ; les seules interventions se limitent à des travaux de dégagement de chablis aux abords des chemins ou au débroussaillage réglementaire autour du village et des habitations ou bien de mise en protection des chemins dans le cadre de la Défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.).

Il est clair que dans un espace protégé à plus forte raison dans un espace péri-urbain, la forêt ne rapporte strictement rien, que des charges plutôt lourdes.

La forêt des îles est vouée à une lente évo-

lution à caractère para-climacique vers la futaie de chêne-vert dense, devenue assez rare sur le continent.

Il en résulte un aspect de forêt vierge caractéristique notamment de Port-Cros, ce qui lui confère un charme sauvage qui ne plait qu'aux accros et beaucoup moins aux plagistes chevonnés.

Brutalement, on pourrait écrire que les forêts des îles ne rapportent rien, coûtent au propriétaire et ne contribuent que peu au succès touristique des îles.

Une étude de fréquentation actuellement menée sur les îles devrait nous donner des éléments d'appréciation des motivations de nos visiteurs et qui sait, de manière impromptue, de l'intérêt qu'ils éprouvent pour la forêt.

Comme tout gestionnaire d'espaces publics ou ouverts au public, le Parc de Port-Cros se trouve donc confronté à une dualité de préservation du site (missions biologiques de Parc national) et d'accueil du public, donc bon gré mal gré de mise en sécurité de ce public.

Il n'entre pas dans le propos d'aujourd'hui de présenter les programmes de D.F.C.I. sur les îles. Cependant, un des aspects les plus caractéristiques réside dans la fermeture des massifs par arrêté préfectoral les jours de fort vent et sécheresse.

Dans la pratique, seuls certains trajets sont ouverts au public et font l'objet d'une surveillance accrue (Cf. Fig. 2 et 3).

Ceci constitue un point d'importance :

La forêt reste ouverte au public mais dans des endroits que l'on peut plus facilement surveiller, mais en exigeant un effort : il est interdit de fumer toute l'année sur les îles



Photo 2 (en haut) :
Forêt littorale à Porquerolles

Photo 3 (ci-dessus) :
Incendie de 1998 à Porquerolles,
origine : cigarette

Photo 4 :
Touristes à Porquerolles



Les Rencontres de la forêt méditerranéenne



Plan de fermeture du massif forestier de Port-Cros par risque d'incendie



Plan de fermeture du massif forestier de Porquerolles par risque d'incendie

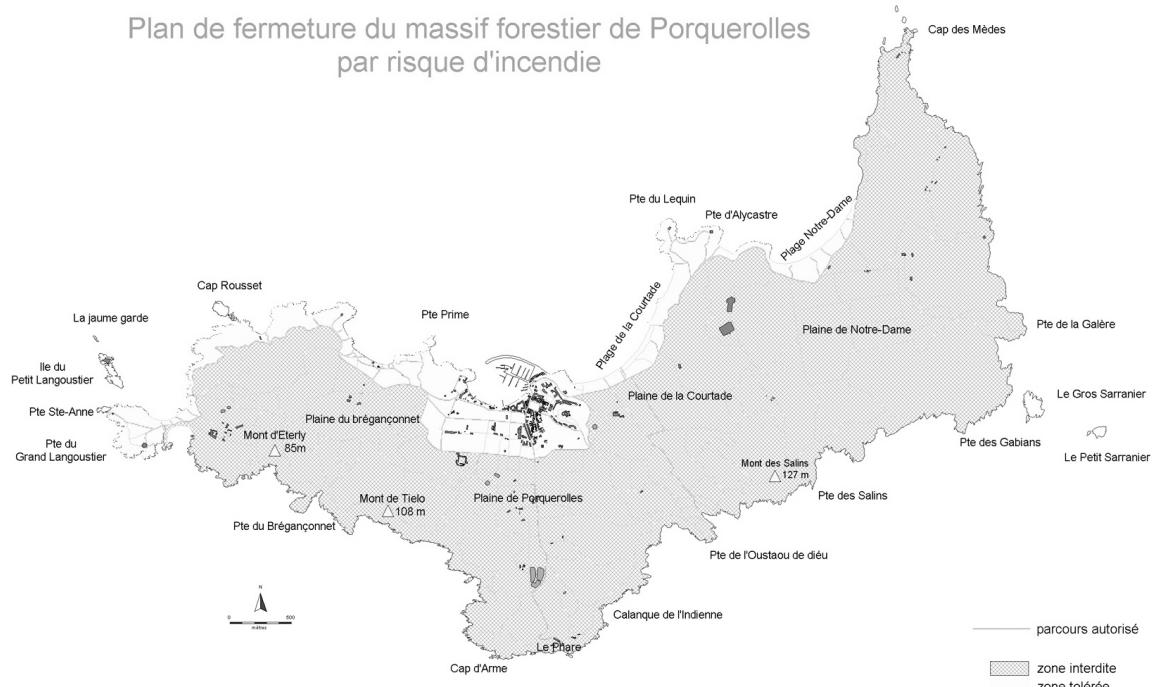


Fig. 2 et 3 :
Cartes de fermeture
des massifs

édition du 3/10/2001 MapinfoPP

Je crois profondément que cette question est une des charnières de nos débats, parce qu'elle met en évidence la légitimité de nos efforts en matière de D.F.C.I.

Je crains en disant cela de décourager ou d'être soupçonnée de vouloir minimiser les efforts consentis par la société à la protection forestière.

En réalité, je souhaite lui redonner pleinement un sens vis-à-vis de la société telle qu'elle se présente aujourd'hui.

En effet pour avoir exercé mon métier dans la forêt méditerranéenne depuis plus de 11 ans successivement en Corse, dans les Alpes maritimes et enfin à Port-Cros, je crois que la perception qu'a le public de la forêt, qui est si éloignée de celle du professionnel, sera d'autant plus fausse qu'on l'éloignera de la forêt.

Il est temps que la forêt méditerranéenne et principalement celle du littoral retrouve son sens d'ouverture aux besoins de la société du moment et s'il ne s'agit dans un premier temps que d'une perception de la forêt comme un seul décor ou au mieux d'un théâtre d'activité, il n'est pas utile de s'en formaliser.

Il faut ouvrir nos forêts au public, et mieux.

Bien évidemment, cela ne peut se faire sans précaution ou inconsidérément, mais c'est nécessaire ; qu'y a-t-il de plus navrant à observer que ces espaces forestiers uniformément fermés au public où les véhicules sont contraints de stationner en bord de route et où l'accès n'est pas autorisé ?

Bien sûr, il ne s'agit pas de tout permettre, mais de canaliser la fréquentation sur des circuits accessibles et débroussaillés en déterminant des espaces où l'on pourrait d'avantage concentrer la surveillance, les explications et l'apprentissage qui s'y rattachent.



Photo 5 :
Débroussaillage à Porquerolles

Photo 6 :
Chemin à Port-Cros

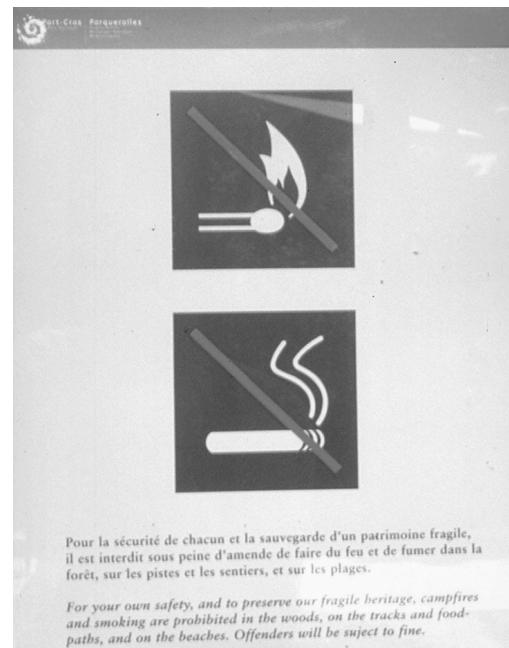
Photo 7 :
Mise en place du dispositif de fermeture
des massifs à Porquerolles





On ne s'attache durablement que si on connaît et on pratique ; nous savons tous que les crédits qui vont à la forêt et à la D.F.C.I. sont souvent liés aux catastrophes.

Il faut qu'un usage régulier, conforté et compris par la société justifie la place de la forêt ; si l'on ne fait pas cet effort, il est à craindre que la forêt ne soit qu'un espace résiduel, laissé pour compte ou pour solde de tout compte et que du même coup, ses richesses biologiques ne soient plus prises en considération que par un petit nombre de spécialistes .



Pour la sécurité de chacun et la sauvegarde d'un patrimoine fragile, il est interdit sous peine d'amende de faire du feu et de fumer dans la forêt, sur les pistes et les sentiers, et sur les plages.

For your own safety, and to preserve our fragile heritage, campfires and smoking are prohibited in the woods, on the tracks and food-paths, and on the beaches. Offenders will be subject to fine.

Photo 8 (en haut à gauche) :
Panneau d'information à Port-Cros

Photo 9 (au milieu) :
Citerne à Porquerolles

Photo 10 (ci-contre) :
Aire de pose d'hélicoptère à Port-Cros

Photo 11 (ci-dessus) :
Panneau d'interdiction de fumer

C'est au prix de cet effort que la gestion durable prendra tout son sens ; c'est également le sens de la réflexion qui se développe autour des espaces de nature en milieu péri-urbain et les missions pour l'invention d'un nouveau mode de gestion des parcs péri-urbains que sont les Calanques de Marseille ou la forêt de Fontainebleau.

Les réflexions qui ont animé quelques débats autour des sports de pleine nature sont caractéristiques de ce débat : quel est le rôle des espaces considérés comme peu productifs si ce n'est en tant que seulement espaces ?

Comment concilier les utilisations de ces espaces ?

La gestion durable est à ce prix : la mutualisation des bénéfices de la forêt et la répartition des charges sur la société utilisatrice.

On ne saurait faire l'économie de ce débat, faute de quoi le rivage méditerranéen sur-

peuplé suffoquera pendant que l'arrière-pays sera livré à l'abandon.

Mais d'un équilibre à l'autre il est également nécessaire que la forêt reste elle-même et que l'on n'y refuse pas non plus une gestion forestière classique extensive, respectueuse et productive de biens et de services.

L'espace forestier est perçu comme un no man's land à la fois parce que les travailleurs de la forêt n'y sont pas quand les vacanciers sont là ; s'il est interdit, c'est sa justification qui devient obscure et son insertion dans la société inexisteante.

N'oublions pas qu'un espace ne vaut que par le prix que l'on accepte d'y mettre .

Nicole JENSEN
Directrice adjointe
du Parc national
de Port-Cros
Rue Sainte Claire
83400 Hyères

N.J.

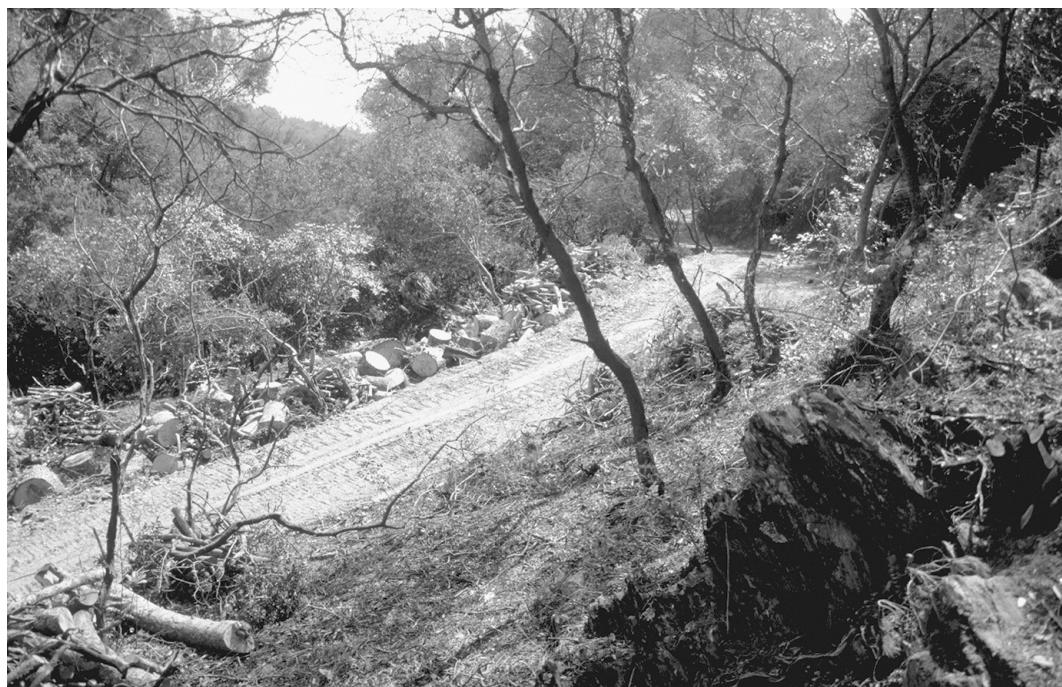


Photo 12 :
Création d'une piste
à Porquerolles

Toutes les photos
illustrant cet article
sont du Parc national
de Port-Cros